

A.J.Y. MACONNERIE JOFFREDO
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5, rue Mané Ascornic
ZI de La Gare
56690 LANDAUL
481713469 RCS LORIENT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an 2021,
Le 23 septembre,
A 15 heures,

La société JY HOLDING, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 80 000 euros, ayant son siège social ZI de la Gare 56690 LANDAUL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 883641573 RCS LORIENT, représentée par Monsieur Yoann JOFFREDO en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société A.J.Y. MACONNERIE JOFFREDO,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Yoann JOFFREDO et de Monsieur Albert JOFFREDO, cogérants non associés.

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après examen des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021, approuvés le 23 septembre 2021, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

JY HOLDING
Yoann JOFFREDO

Pour copie certifiée conforme
Le 20/03/2024